

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT

La prise en charge partielle des frais de transport est calculée sur la base du nombre de zones traversées pour effectuer le trajet de la résidence habituelle au lieu de travail dans le temps le plus court, même en cas de souscription à l'abonnement "toutes zones".

- 1^{ère} demande Renouvellement (mêmes zones) Changement de zones

NOM : PRENOM :

N° INSEE :

AFFECTATION :

GRADE : DISCIPLINE :

QUESTIONNAIRE A SERVIR PAR L'AGENT

DOMICILE HABITUEL

N° RUE :

COMMUNE :

CP BUREAU DISTRIBUTEUR

LIEU DE TRAVAIL

N° RUE :

COMMUNE :

CP BUREAU DISTRIBUTEUR

ARRÊT, STATION OU GARE DESSERVANT : * votre domicile :
* votre lieu de travail :

COCHEZ LA OU LES CASES CORRESPONDANT A VOTRE SITUATION

- Agent résidant dans la zone de compétence des transports parisiens.
 Agent résidant hors de la zone de compétence des transports parisiens.

PASSE NAVIGO HEBDOMADAIRE
 MENSUEL
 ANNUEL

ZONES : de à

AUTRE ABONNEMENTS – MONTANT A PAYER.....€
(Fréquence, Forfait, Annuelys...)

Je déclare :

- que mon transport entre ma résidence habituelle et mon lieu de travail n'est pas assuré par l'administration ;
- que je ne suis pas logé(e) par l'administration à proximité immédiate de mon lieu de travail ;
- que je ne bénéficie à aucun titre de la prise en charge des frais de transport entre ma résidence habituelle et mon lieu de travail.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande et je m'engage à signaler immédiatement toute modification qui pourrait intervenir concernant ma résidence habituelle, mon lieu de travail, ou les moyens de transport utilisés.

A, le

VISA DU CHEF D'ETABLISSEMENT
ET CACHET

SIGNATURE DE L'AGENT

IMPORTANT

Fausse déclaration : Toute fausse déclaration est susceptible d'entraîner l'application des sanctions disciplinaires prévues au titre V du statut général des fonctionnaires, voire de sanctions pénales (loi n° 68 490 du 31 juillet 1968).

COUPONS TRANSPORT (autres qu'annuels)

Année scolaire 2017-2018

CACHET DE L'ETABLISSEMENT

Nom, Prénom de l'agent :

.....

Grade :

Discipline (le cas échéant) :

N°INSEE :

Service Gestion :

Coupons àagrafer dans l'ordre chronologique

Rappel : pour les abonnements mensuels, l'absence d'envoi de ces pièces justificatifs entraînera la suspension du remboursement et le reversement de ceux versés à tort.

Services gestionnaires des traitements

Rectorat de Versailles

Division	Service	Catégorie de personnels	Téléphone
DE (Division de l'encadrement)		Personnels de direction Personnels d'inspection DDS, AAHC, AENESR	01 30 83 45 94
DPE (Division des personnels enseignants)	DPE	Apprentis	01 30 83 43 16
	DPE 2	Professeurs contractuels Vacataires Maîtres auxiliaires	01 30 83 43 10
	DPE 4	Assistants étrangers	01 30 83 43 86 01 30 83 43 36
		Professeurs EPS, Agrégés, Chargés d'enseignement, Adjoints d'enseignement	
		PEGC CPE COP	
	DPE 5	Professeurs de lycées professionnels	01 30 83 43 51
	DPE 6	Agrégés, Certifiés, Adjoints d'enseignement Lettres classiques et modernes, Histoire Géographie	01 30 83 52 30
	DPE 7	Agrégés, Certifiés, Adjoints d'enseignement Disciplines scientifiques,	01 30 83 43 51
	DPE 8	Agrégés, Certifiés, Adjoints d'enseignement Langues vivantes	01 30 83 40 24
DPE 9	Agrégés, Certifiés, Adjoints d'enseignement Philosophie, SES, Arts Plastiques, Documentation, Education Musicale, STI, Eco Gestion, STMS, Technologie	01 30 83 40 24	
DAPAOS (Division de l'Administration des Personnels ATSS et ITRF)	DAPAOS 1	Personnels des services académiques, CIEP, CRDP, CREPS, MELH, DDCS	01 30 83 42 01
	DAPAOS 2	Personnels bassins d'éducation EPLE 78 + pôle ATEE détachés	01 30 83 42 01
	DAPAOS 3	Personnels bassins d'éducation EPLE 91 et 92	01 30 83 42 01
	DAPAOS 4	Personnels bassins d'éducation EPLE 95 + établissements du supérieur	01 30 83 42 01
	DAPAOS 5	Agents non titulaires, Apprentis	01 30 83 42 01
DEEP (Division des établissements d'enseignement privés)		Personnels enseignants des établissements d'enseignement privés des 1 ^{er} et 2 nd degrés sous contrat	01 30 83 42 71 01 30 83 49 82